

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 25 mai 2018 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1814388S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu la convention du 14 mai 2018 relative à la mise à disposition à titre gracieux d'agents du ministère de l'intérieur auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Hébert, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, et Mme Sonia Grillon, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, mis à la disposition de l'Office français de l'immigration et de l'intégration par le ministre de l'intérieur, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'office, les titres de perception émis pour le recouvrement des contributions spéciales et des contributions forfaitaires et les états récapitulatifs des créances transmis au comptable assignataire.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ([www.ofii.fr](http://www.ofii.fr)) et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 mai 2018.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI